

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DPAM FLEXIBLE COURT TERME

Action R EUR FR0010647073

Cette SICAV est gérée par DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT France

Objectifs et politique d'investissement

La SICAV a pour objectif de gestion d'offrir une performance annuelle nette de frais de gestion supérieure à celle de l'Eonia capitalisé plus 150 points de base sur la durée de placement recommandée. En parallèle, l'objectif est de maintenir une volatilité annualisée inférieure à 2%.

La réalisation de l'objectif de gestion passe par une gestion discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs : supports obligataires (de 0% à 100% de l'actif net), actions (de 0% à 10% de l'actif net), et monétaires (de 0% à 100% de l'actif net), en direct ou via des OPC (pour moins de 10% de l'actif net).

Le processus de gestion comprend trois étapes : a) une analyse approfondie (flux primaire, liquidité, valorisation...) du marché de la dette privée (Haut Rendement & Investment Grade) et souveraine, en Europe principalement mais également aux Etats-Unis ; b) une analyse fondamentale par émetteur et secteur ; c) une analyse macroéconomique globale (top down) ainsi qu'une analyse de valorisations relatives entre classes d'actifs. Cette dernière étape a pour but d'évaluer l'opportunité d'ajouter des classes d'actifs dans le but de diversifier le portefeuille et d'ajouter un surcroît de rendement en contrepartie d'un risque plus important (obligations indexées inflations, convertibles, actions...). Les principaux moteurs de performance sont les suivants :

- Les marchés obligataires et monétaires : de 0 à 100% de l'actif net, via des titres en direct (jusqu'à 100% de son actif net) ou des OPC (jusqu'à 10% de son actif net). Cette allocation est discrétionnaire en terme de rating minimum (l'investissement en obligations spéculatives à haut rendement dites high yield est possible à hauteur maximum de 30% de l'actif net), de répartition dette publique/dette privée et de sensibilité taux du portefeuille, qui sera comprise entre 0 et 4. Les investissements sur les marchés monétaires (0% à 100% de l'actif net) servent à gérer la trésorerie de la SICAV mais également à préserver la performance selon les circonstances des marchés.
- Exposition action via des titres en direct ou des OPC : (de -10 à 10% de l'actif net) et en obligations convertibles (de 0 à 10%); cette allocation est discrétionnaire tant en terme de taille de capitalisation (y compris les petites et moyennes capitalisations), que de zone géographique (y compris les pays émergents) ou d'approche de gestion. Le gestionnaire cherchera pour limiter ses risques à diversifier son portefeuille géographiquement (Europe, USA, Emergents). L'exposition devise nette hors Euro ne pourra pas dépasser 20% de l'actif net.
- Les dérivés : dans le but de couverture ou d'exposition aux risques taux et actions. Les instruments dérivés pourront servir également à effectuer des ajustements dans le portefeuille en cas de mouvements de souscription/rachat importants de manière ponctuelle.
- Cette part est une part de capitalisation.

La SICAV capitalise ses revenus ; la durée de placement recommandée est supérieure à 1 an.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative avant 12 heures, heure de Paris. Elles sont exécutées à cours inconnu sur la base de la valeur liquidative datée du jour J et sont réglées en J + 2. Les valorisations sont calculées quotidiennement.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le profil de risque de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [3] ? La SICAV présente un profil relativement équilibré dû à ses investissements en actions qui se limitent à 10% maximum et en obligations et instruments du marché monétaire jusqu'à 100%. L'investissement en obligations spéculatives à hauts rendement (Titres Non Notés et/ou Non Investment Grade) est limité à 30% maximum de l'actif net de l'OPCVM.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque de liquidité : La SICAV peut être investie dans des OPC ou des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit, les variations de cours peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une variation, à la hausse comme à la baisse, plus forte et plus rapide de la valeur liquidative de votre OPCVM.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPCVM.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

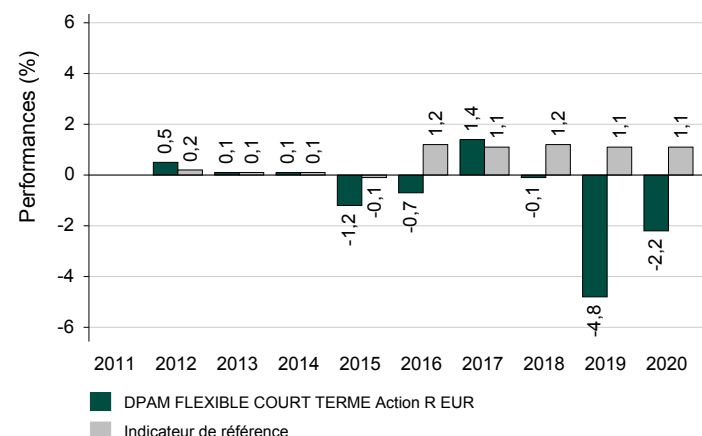
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Ce pourcentage étant un maximum, il se peut que dans certains cas l'investisseur paye moins que ce taux affiché. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,70%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Pas de commission de performance pour l'exercice précédent.
10% TTC de la part de performance supérieure à celle de l'indice de référence (Eonia +150 pb) réalisée par la SICAV au cours de l'exercice	

Le pourcentage communiqué - qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM - se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.amf-france.org.

Performances passées



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de l'OPCVM : 9 février 2009

Date de création de l'Action : 9 février 2009

Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM : Euro.

Indicateur de référence : Eonia + 150 bp pour les parts R, Eonia + 165 bp pour les parts I et Eonia + 180 bp pour les parts M.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Souscripteur : L'OPCVM n'est pas enregistré en vertu du Securities Act of 1933 ou de toute autre réglementation des Etats-Unis. Il ne peut pas être proposé ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « US Person » comme défini par la « Régulation S ».

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : L'actionnaire peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT France - 44, rue de Lisbonne - 75008 PARIS ou sur le site www.degroofpetercam.fr.

L'OPCVM propose d'autres actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La responsabilité de DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'investisseur peut trouver l'information sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) appliqués par la Société de gestion à l'adresse internet suivante : <https://www.degroofpetercam.fr/fr/informations-reglementaires>.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site www.degroofpetercam.fr.

Cette SICAV est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT France est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2021.